

**ECOLE PRIMAIRE LES TILLEULS (MARMAGNE)
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ECOLE
DU 13 DECEMBRE 2013**

• **Membres présents**

Les représentants des parents d'élèves élus : Mmes Seguin, Lorain, Chevallier, Paulmier, Maurice, Lelièvre.

Les représentants de la mairie : M. De Germay, Mme Lebret-Pinault, Mme Da Costa, M. Henoff.

Les enseignants : Mme Mathieu, Mme Dupeux, Mme Lauverjat, Mme Thomas, Mme Bakkaus, M. Robin.

Le DDEN : M. Wojcieckowsky

• **Membres excusés**

M. Senée, Inspecteur de l'Education Nationale

Mme Papa, M. Delaître (représentants des parents d'élèves)

Mmes Heyer et De Sensi (membres du RASED), Mme HADJ et M. Lebret (enseignants)

RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2014

Au conseil d'école du 17 octobre dernier, une proposition d'organisation de la semaine scolaire avait été élaborée et transmise au DASEN par le Maire dans les délais qui nous étaient imposés (avant le 21 novembre).

Cette nouvelle organisation a toutefois provoqué chez de nombreux parents d'élèves une incompréhension et une certaine contestation qui portait sur 3 points précis : la pause méridienne jugée trop longue, la journée de classe peu réduite et les activités périscolaires organisées sur une seule après-midi.

Deux réunions de concertations proposées par la municipalité ont permis de reconsidérer cette organisation du temps scolaire. Le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher) nous a donné un délai supplémentaire pour aboutir à une proposition la plus consensuelle possible.

Voici cette nouvelle proposition :

Lundi :	classe de 8h45 à 11h55	puis de 13h30 à 15h50
Mardi :	classe de 8h45 à 11h55	puis de 13h30 à 15h50
Mercredi :	classe de 8h45 à 11h55	
Jeudi :	classe de 8h45 à 11h55	puis de 13h30 à 14h40
Vendredi	classe de 8h45 à 11h55	puis de 13h30 à 15h50

L'organisation ci-dessus sera transmise au DASEN pour validation et application à la rentrée de septembre 2014.

Le jeudi après 14h40 et jusqu'à 16h25 seront organisées des activités périscolaires par la municipalité. Les autres jours, après 15h50 et jusqu'à 16h25, les enfants seront pris en charge gratuitement par la municipalité.

Une proposition d'horaires avait été formulée par les représentants des parents d'élèves lors des réunions de concertation. Toutefois, la municipalité n'a pas validé celle-ci en raison de contraintes organisationnelles.

Il est à préciser que cette organisation sera valable pour une période de 3 ans maximum au terme de laquelle elle pourra être renouvelée selon la même procédure.

Toutefois, un maire ou un conseil d'école pourra éventuellement demander au DASEN un réaménagement du temps scolaire avant la fin de la période de 3 ans dans le cadre de la procédure de préparation de la rentrée scolaire. Le DASEN statuera alors sur cette modification.

Au début de l'année 2014 (en janvier ou en février), M. De Germay, maire de Marmagne, organisera une réunion publique pour présenter aux familles cette organisation du temps scolaire.

La secrétaire de séance
Représentante des parents d'élèves
Séverine Paulmier

Fait le 13 décembre 2013
Le directeur et Président du Conseil d'école
Patrick Robin